

---

Aidants naturels / Étudiants ou diplômés / Familles monoparentales /  
Parents ou futurs parents / Personnes à faibles revenus /

---

# Guide des Crédits d'impôts 2020



information  
et référence  
RÉGION 02



## Guide pratique pour l'aide à l'impôt

# Crédits d'impôt pour aînés



### Provenance des informations

À noter que les informations présentes dans ce dépliant proviennent des sites de Revenu Québec, de Revenu Canada et de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke et demeurent la propriété intellectuelle de ces organisations.



### Crédits d'impôt **remboursables**

Est un crédit qui vous sera versé si vous y avez droit. Les montants vous sont versés en un ou plusieurs versements que vous recevrez tout au long de l'année (Ex. : crédit pour TPS/TVH, Crédit de solidarité, etc.)



### Crédits d'impôt **non remboursables**

Est un crédit qui réduit ou annule l'impôt que vous aurez à payer. Aucune somme ne vous est versée directement, mais vous pouvez l'utiliser pour compenser le montant que vous pourriez payer en impôts (Ex. : crédit pour DONS)



information  
et référence  
RÉGION 02



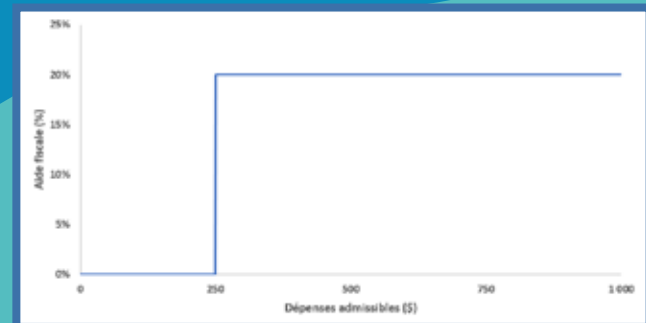
## Crédits d'impôt remboursables

### Nom du crédit : **Crédit pour activités des Aînés**

1. **Description du crédit** : crédit qui vise à « soutenir la participation régulière des aînés à des activités structurées destinées notamment à améliorer leur capacité physique ou à les aider à conserver le plus longtemps possible leurs facultés cognitives »
2. **Montants admissibles** : le crédit d'impôt est égal à 20 % des frais d'inscription pour un montant maximal est de 40 \$.

### Nom du crédit : **Crédit pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie**

1. **Description du crédit** : crédit qui vise à aider les aînés à se procurer des biens qui contribuent à accroître leur autonomie en minimisant le risque de chutes ou en permettant une intervention rapide en cas d'accident, et ce, afin de faciliter leur maintien à domicile.
2. **Montants admissibles** :



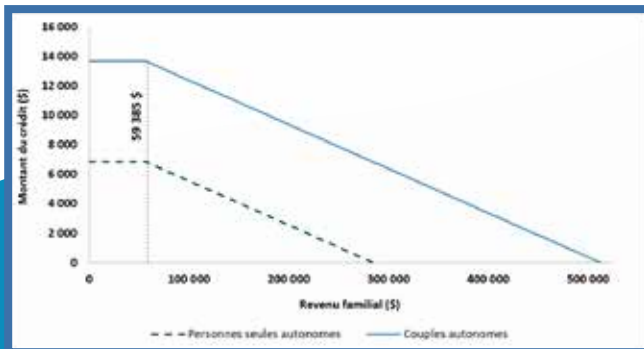
## Nom du crédit : **Crédit pour maintien à domicile**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à soutenir financièrement les aînés pour qu'ils demeurent, le plus longtemps possible, dans leur milieu de vie et, de ce fait, prévenir ou retarder leur hébergement dans le réseau public de la santé et des services sociaux

\*\*\* La personne de 70 ans et plus doit conserver les reçus et pourrait avoir à les fournir sur demande.

### 2. Montants admissibles :

Comparaison de deux ménages ayant droit au plein montant du crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés

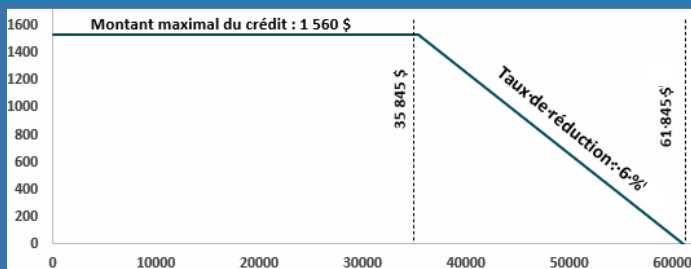


## Nom du crédit : **Crédit pour solidarité**

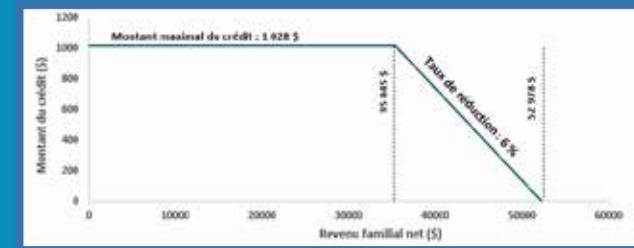
1. **Description du crédit :** crédit qui vise à venir en aide aux ménages à faible ou à moyen revenu.

### 2. Montants admissibles :

Montant du crédit pour une famille avec 2 enfants en fonction du revenu familial net (juillet 2021-juin 2022)



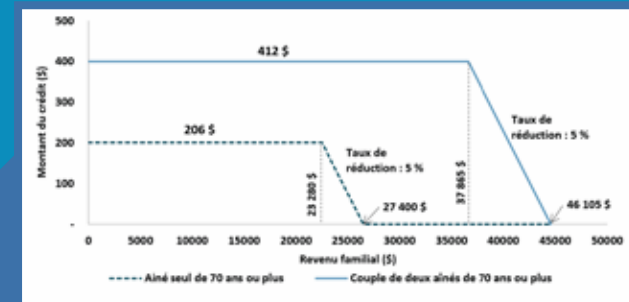
Montant du crédit pour une personne vivant seule en fonction du revenu familial net (juillet 2021-juin 2022)



## Nom du crédit : **Crédit pour soutien aux aînés**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à aider les aînés qui doivent composer avec des revenus modestes et qui peuvent connaître une certaine précarité financière. Cette mesure profite davantage aux aînés qui n'ont pas d'impôt à payer.

### 2. Montants admissibles :

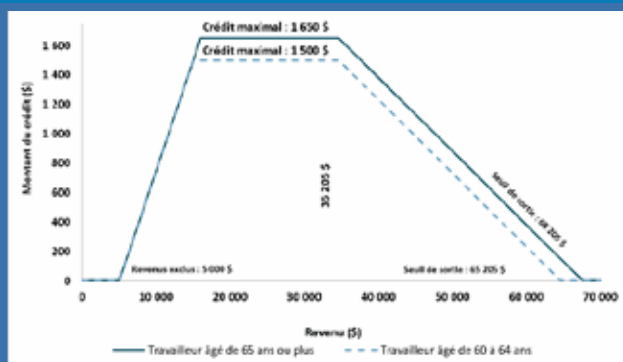


## Crédits d'impôt non remboursables

### Nom du crédit : **Crédit pour prolongation de carrière**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à éliminer l'impôt à payer sur une partie du revenu de travail des travailleurs expérimentés afin de les inciter à demeurer ou à retourner sur le marché du travail.

## 2. Montants admissibles :



## Nom du crédit : **Montant pour revenus de retraite**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à « protéger contre l'inflation le revenu de retraite des personnes âgées à faible ou à moyen revenu.
2. **Montant admissible :**

**Paramètres du montant pour revenus de retraite pour un résident du Québec** (Année d'imposition 2020)

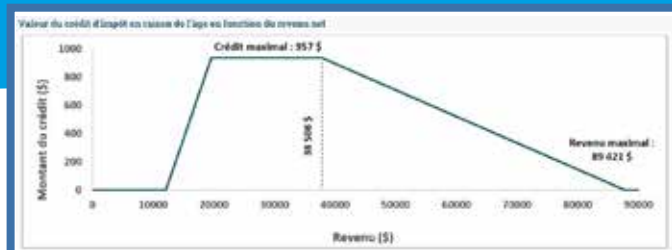
	Valeur maximale du crédit	Seuil de réduction	Taux de réduction	Seuil de sortie
Fédéral	251\$	s.o.	s.o.	s.o.
Québec	435\$	35 205\$	18,75%	50 682\$

## Nom du crédit : **Montant accordé en raison de l'âge**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à alléger le fardeau fiscal des personnes âgées ayant un faible ou moyen revenu.
2. **Montants admissibles :**

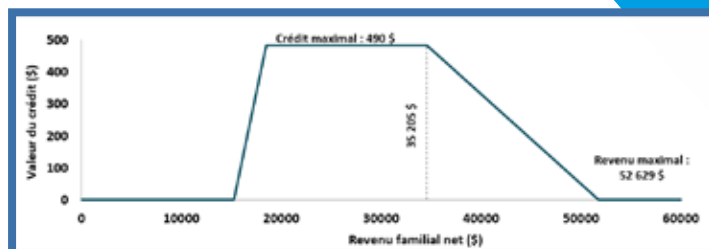
Fédéral :

**Valeur du crédit d'impôt en raison de l'âge en fonction du revenu net**



Provincial :

**Valeur du crédit d'impôt en raison de l'âge en fonction du revenu net familial**



## Nom du crédit : **Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales et physiques**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à fournir un allègement fiscal aux particuliers touchés d'une déficience physique ou mentale de manière à reconnaître que les particuliers atteints d'un handicap ont une capacité réduite de payer des impôts en raison des coûts additionnels qu'ils ont à supporter.
2. **Montants admissibles :**

**Calcul du crédit pour personnes handicapées et du crédit pour déficience grave et prolongée**

	Fédéral	Québec
Montant servant à calculer le crédit	8 575 \$	3 449 \$
Taux du crédit	15 %	15 %
Valeur du crédit	1 286 \$	517 \$
Valeur du crédit pour un résident du Québec	1 074 \$	517 \$

## Guide pratique pour l'aide à l'impôt

# Crédits d'impôt pour aidant naturel



### Provenance des informations

À noter que les informations présentes dans ce dépliant proviennent des sites de Revenu Québec, de Revenu Canada et de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke et demeurent la propriété intellectuelle de ces organisations.



### Crédits d'impôt **remboursables**

Est un crédit qui vous sera versé si vous y avez droit. Les montants vous sont versés en un ou plusieurs versements que vous recevrez tout au long de l'année (Ex. : crédit pour TPS/TVH, Crédit de solidarité, etc.)



### Crédits d'impôt **non remboursables**

Est un crédit qui réduit ou annule l'impôt que vous aurez à payer. Aucune somme ne vous est versée directement, mais vous pouvez l'utiliser pour compenser le montant que vous pourriez payer en impôts (Ex. : crédit pour DONs)



information  
et référence  
RÉGION 02



## Crédits d'impôt remboursables

### Nom du crédit : **Crédit d'impôt pour personnes aidantes**

\*\*\*Remplace le crédit d'impôt pour aidant naturel d'une personne majeure

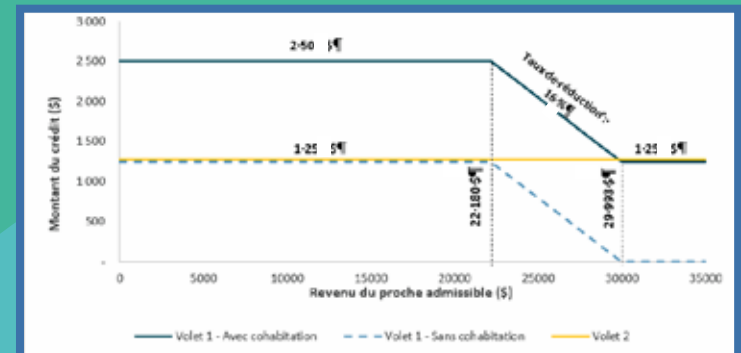
1. **Description du crédit** : crédit qui vise à soutenir les personnes aidantes qui viennent en aide à un proche admissible et qui vise à améliorer le soutien offert à ces personnes

2. **Montants admissibles** :

**Volet 1** : aide fiscale de base universelle de 1 250 \$ (si cohabitation) et aide réductible de 1 250 \$ (sans exigence de cohabitation)

**Volet 2** : aide fiscale universelle de 1 250 \$ pour une personne aidante qui soutient et cohabite avec un proche âgé de 70 ans ou plus

### Crédit d'impôt pour aidant naturel selon le volet en fonction du revenu du proche admissible pour un proche admissible, année d'imposition 2020





## Crédits d'impôt non remboursables

### Nom du crédit : **Crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel**

1. **Description du crédit** : crédit qui vise à reconnaître la contribution offerte par un individu à une autre personne qui est atteinte d'une incapacité significative

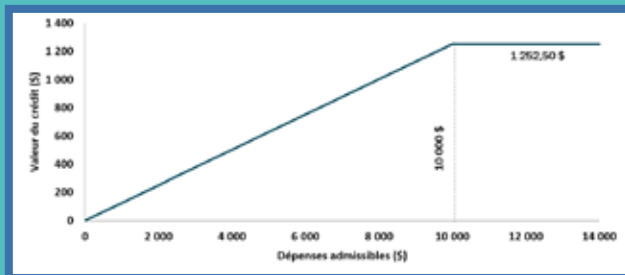
\*\*\*Seule la personne qui est le principal soutien de la personne atteinte d'incapacité peut demander ce crédit

\*\*\*Les services spécialisés de relève sont des services spécialisés (tel que ménage, répit, surveillance, etc.) pouvant être offerts sans que ce soit l'aidant naturel qui l'effectue

2. **Montants admissibles** : le maximum des frais admissibles est de 5 200 \$ par année, pour un crédit d'impôt annuel maximal de 1 560 \$

### Nom du crédit : **Crédit pour accessibilité domiciliaire**

1. **Description du crédit** : crédit qui vise à reconnaître « l'incidence particulière que peuvent entraîner les coûts liés à l'amélioration de la sécurité, de l'accessibilité et de la fonctionnalité d'un logement pour les aînés et les personnes handicapées »
2. **Montants admissibles** :



### Nom du crédit : **Crédit pour frais médicaux**

1. **Description du crédit** : crédit qui vise à compenser une partie des frais médicaux supportés par un contribuable, lorsque ceux-ci excèdent un certain niveau de revenu
2. **Montants admissibles** :

Fédéral		Québec	
Frais médicaux admissibles	5 000 \$	Frais médicaux admissibles	5 000 \$
MOINS :	2 397 \$	MOINS :	3 000 \$
Moindre de : - 3 % du revenu familial net du particulier (100 000 \$ x 3 % = 3 000 \$)			
- 2 397 \$			
- 3 % du revenu du particulier (100 000 \$ x 3 % = 3 000 \$)			
Montant utilisé pour le crédit pour frais médicaux (5 000 \$ - 2 397 \$)	2 603 \$	Montant utilisé pour le crédit pour frais médicaux (5 000 \$ - 3 000 \$)	2 000 \$
Crédit (taux de 15 %)	390 \$	Crédit (taux de 20 %)	400 \$
Crédit (incluant l'abattement pour les résidents du Québec)			326 \$

### Nom du crédit : **Crédit pour soins médicaux non dispensés dans votre région**

1. **Description du crédit** : crédit qui vise à compenser les frais encourus pour des soins médicaux non dispensés dans votre région
2. **Montants admissibles** : en fonction des frais engagés parmi les suivants :
  - a. Les frais de déplacement et de logement payés pour obtenir au Québec des soins médicaux qui n'étaient pas dispensés à moins de 200 kilomètres de la localité où est situé votre domicile;
  - b. Les frais de déménagement payés pour aller habiter dans un rayon de 80 kilomètres d'un établissement de santé situé au Québec, à 200 kilomètres ou plus de la localité où était situé votre ancien domicile

## Nom du crédit : **Crédit pour personnes handicapées (fédéral) et crédit pour déficiences graves et prolongées (Québec)**

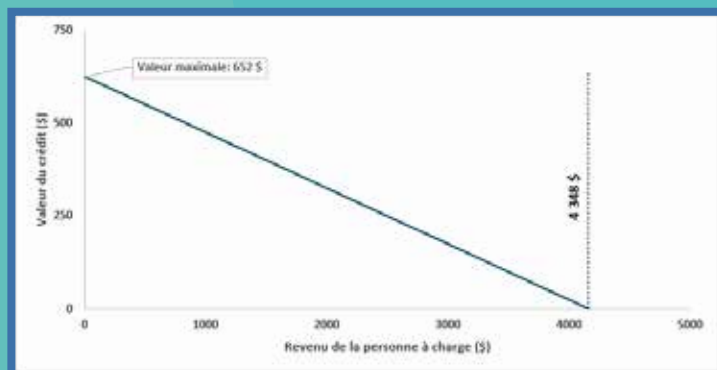
1. **Description du crédit :** crédits qui visent à fournir un allègement fiscal aux particuliers touchés d'une déficience physique ou mentale de manière à reconnaître que ceux-ci ont une capacité réduite de payer des impôts en raison des coûts additionnels qu'ils ont à supporter
2. **Montants admissibles :**

### Calcul du crédit pour personnes handicapées et du crédit pour déficience grave et prolongée

	Fédéral	Québec
Montant servant à calculer le crédit	8 576\$	3 449 \$
Taux du crédit	15 %	15 %
Valeur du crédit	1 286 \$	517 \$
Valeur du crédit pour un résident du Québec	1 074\$	517 \$

## Nom du crédit : **Montant pour autre personne à charge**

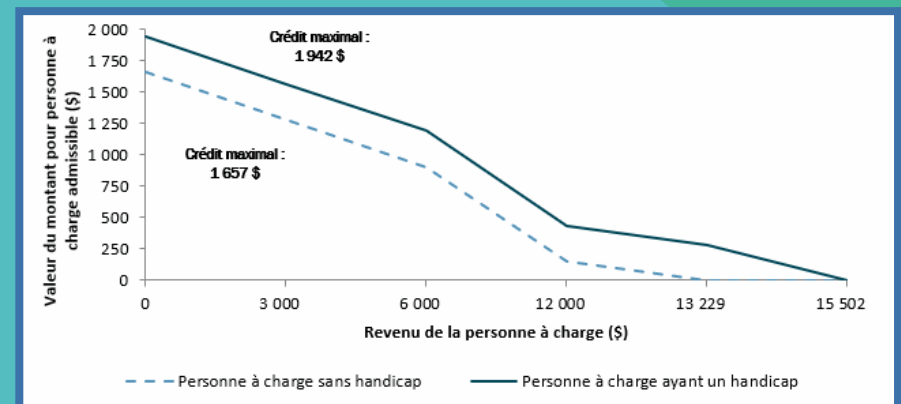
1. **Description du crédit :** crédit qui vise à ne pas imposer le revenu d'un particulier qui est consacré pour subvenir aux besoins essentiels d'une personne à charge âgée de 18 ans ou plus qui est financièrement à sa charge
2. **Montants admissibles :**



## Nom du crédit : **Crédit pour personne à charge admissible**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à tenir compte du fait qu'un « contribuable qui n'a pas d'époux ou de conjoint de fait, mais qui assure le soutien d'un jeune enfant, d'un parent, d'une grand-mère, d'un grand-père ou d'un autre proche à charge en raison d'une déficience mentale ou physique est moins en mesure de payer de l'impôt qu'un contribuable touchant le même revenu et n'ayant pas de telles personnes à charge »
2. **Montants admissibles :**

### Valeur du crédit d'impôt pour personne à charge admissible pour un particulier dont le revenu net est égal ou inférieur à 150 473\$ en 2020 en fonction de revenu de la personne à charge





Guide pratique pour l'aide à l'impôt

# Crédits d'impôt

## pour individus et personnes à faible revenu



### Provenance des informations

À noter que les informations présentes dans ce dépliant proviennent des sites de Revenu Québec, de Revenu Canada et de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke et demeurent la propriété intellectuelle de ces organisations.



### Crédits d'impôt **remboursables**

Est un crédit qui vous sera versé si vous y avez droit. Les montants vous sont versés en un ou plusieurs versements que vous recevrez tout au long de l'année (Ex. : crédit pour TPS/TVH, Crédit de solidarité, etc.)



### Crédits d'impôt **non remboursables**

Est un crédit qui réduit ou annule l'impôt que vous aurez à payer. Aucune somme ne vous est versée directement, mais vous pouvez l'utiliser pour compenser le montant que vous pourriez payer en impôts (Ex. : crédit pour DONS)

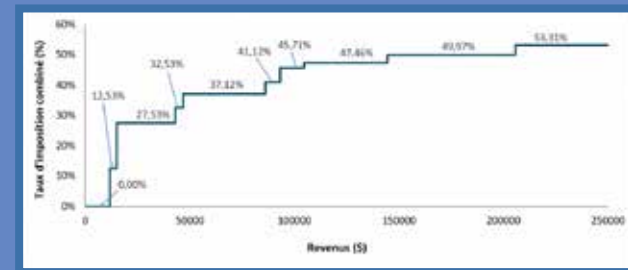


## Crédits d'impôt non remboursables

Nom du crédit : **Montant personnel de base**

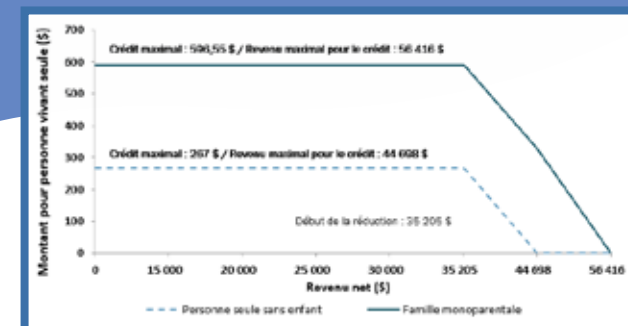
1. **Description du crédit** : crédit qui vise à diminuer le montant du revenu sur lequel un individu doit payer de l'impôt
2. **Montants admissibles** :

Barème d'imposition combiné, incluant les crédits personnels de base, fédéral et Québec - 2020



Nom du crédit : **Crédit pour personne vivant seule**

1. **Description du crédit** : crédit qui vise à reconnaître que les besoins essentiels d'une personne vivant seule sont plus élevés qu'une personne qui partage son logement avec quelqu'un d'autre
2. **Montants admissibles** :

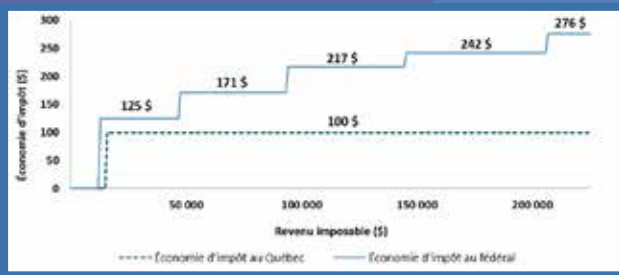




## Nom du crédit : **Crédit pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à compenser les cotisations versées qui se rapportent à son emploi, dans le cas d'un employé, ou à son entreprise ou l'exercice de sa profession, dans le cas d'un travailleur autonome
2. **Montant admissibles :**

### Comparaison de l'économie d'impôt engendrée par la déduction au fédéral et le crédit au Québec pour des cotisations professionnelles de 1 000\$



## Nom du crédit : **Crédit pour dons**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à appuyer les organismes de bienfaisance qui répondent aux besoins de la population. Il s'applique sur les dons versés à des organismes de bienfaisance enregistrés, à des associations canadiennes enregistrées de sport amateur et à d'autres donateurs reconnus
2. **Montant admissibles :**

### Fédéral

1. 15% sur la première tranche de 200 \$
2. 33 % du moindre de :
  - 2.1 Total des dons effectués dans l'année qui excèdent la première tranche de 200 \$
  - 2.2 Revenu imposable de l'année qui excède le seuil du taux d'imposition supérieur des particuliers (214 368 \$ en 2020)
3. 29 % du total des dons supérieur à 200 \$ et non-admissibles au taux de 33 % mentionné ci-haut

## Nom du crédit : **Crédit pour dons (suite)**

### Provincial

1. 20 % sur la première tranche de 200 \$
2. 25,75 % du moindre de :
  - 2.1 Total des dons effectués dans l'année qui excèdent la première tranche de 200 \$
  - 2.2 Revenu imposable de l'année qui excède le seuil du taux d'imposition supérieur des particuliers (108 390 \$ en 2020)
3. 24 % du total des dons supérieur à 200 \$ et non-admissibles au taux de 25,75 % mentionné ci-haut

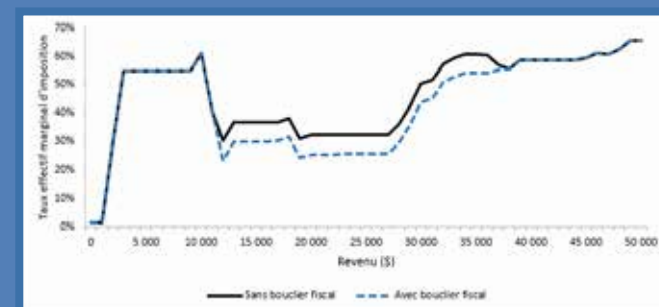
**pour personne  
à faible revenu**

## **Crédits d'impôt remboursables**

### Nom du crédit : **Bouclier fiscal**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à renforcer le revenu des ménages québécois à faible revenu en permettant « aux ménages d'accroître leur revenu disponible à la suite d'un effort additionnel de travail »
2. **Montants admissibles :**

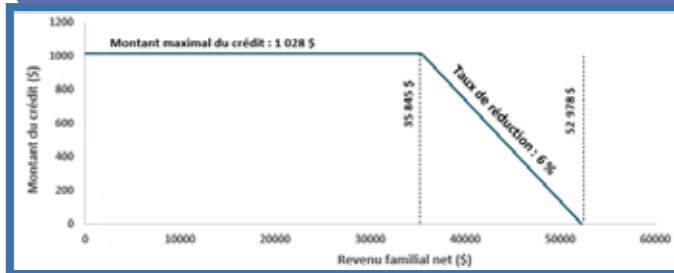
### Taux effectifs marginaux d'imposition pour une hausse de revenu de 1 000\$ pour une famille monoparentale avec un enfant de 8 ans, avec et sans bouclier fiscal année d'imposition 2020



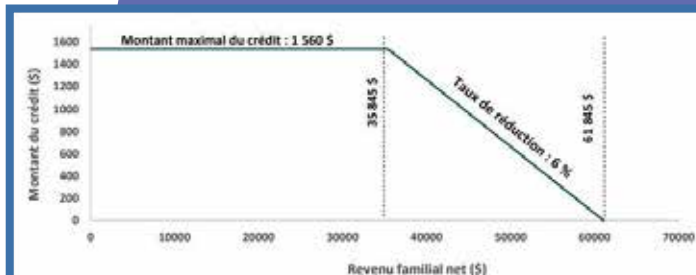
## Nom du crédit : **Crédit d'impôt pour solidarité**

1. **Description du crédit** : crédit qui est accordé aux ménages à faible ou moyen revenu pour atténuer l'impact des coûts liés à la taxe de vente du Québec (TVQ) et au coût du logement
2. **Montant admissibles** :

**Montant du crédit pour solidarité pour une personne vivant seule en fonction de revenu familial net, période de prestation de juillet 2021 à juin 2022**



**Montant du crédit pour solidarité pour une famille avec deux enfants en fonction du revenu familial net, période de prestation de juillet 2021 à juin 2022**



## Nom du crédit : **Crédit d'impôt relatifs à la prime au travail**

1. **Description du crédit** : crédit qui vise à soutenir et valoriser l'effort de travail ainsi qu'à inciter les personnes à quitter l'aide financière de dernier recours pour intégrer le marché du travail.

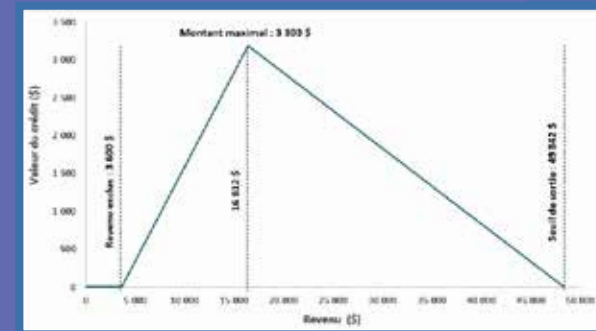
## Crédit d'impôt relatifs à la prime au travail (suite)

2. **Montants admissibles** :

### Prime au travail générale

	Revenu exclus	Taux de majoration	Montant maximal	Seuil de réduction	Taux de réduction	Seuil de sortie
Personne seule	2 400 \$	10,8 %	914 \$	10 864 \$	10 %	20 005 \$
Couple sans enfant	3 600 \$	10,8 %	1 427 \$	16 612 \$	10 %	31 081 \$
Familles monoparentales	2 400 \$	30 %	2 539 \$	10 864 \$	10 %	36 256 \$
Couple avec enfant	3 600 \$	25 %	3 303 \$	16 612 \$	10 %	49 842 \$

**Montant de la prime au travail générale en fonction du revenu pour une famille avec enfant, année d'imposition 2020**



### Prime au travail adaptée

\*\*\* Son fonctionnement est le même que pour la prime au travail général, sauf qu'elle a été bonifiée pour refléter les seuils de sortie du Programme de solidarité sociale \*\*\*

### Paramètre de la prime au travail adaptée - Année d'imposition 2020

	Revenu exclus	Taux de majoration	Montant maximal	Seuil de réduction	Taux de réduction	Seuil de sortie
Personne seule	1 200 \$	12,8 %	1 817 \$	15 392 \$	10 %	33 558 \$
Couple sans enfant	1 200 \$	12,8 %	2 785 \$	22 954 \$	10 %	50 799 \$
Familles monoparentales	1 200 \$	25 %	3 548 \$	15 392 \$	10 %	50 872 \$
Couple avec enfant	1 200 \$	20 %	4 351 \$	22 954 \$	10 %	66 462 \$



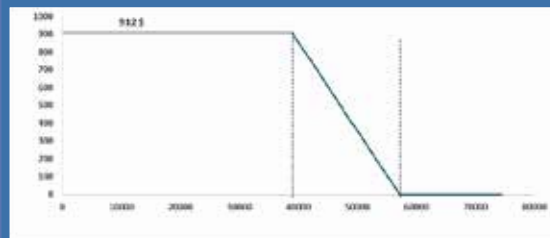
# Crédits d'impôt non remboursables

## Nom du crédit : **Crédit Crédit pour la TPS/TVH**

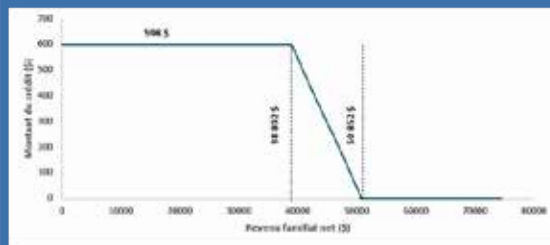
1. **Description du crédit :** crédit versé aux particuliers et aux familles à revenu faible et modeste qui vise à compenser en partie ou en totalité la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) qu'ils paient.

### 2. Montant admissibles :

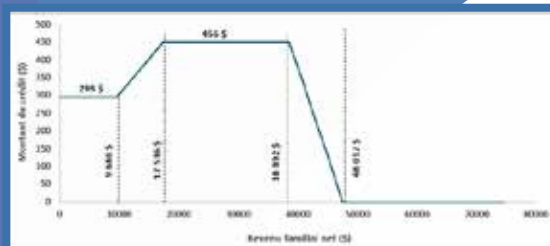
**Montant du crédit TPS/TVH en fonction du revenu familial net pour un couple avec 2 enfants de moins de 18 ans, année de prestations 2021-2022**



**Montant du crédit TPS/TVH en fonction du revenu familial net pour un couple sans enfant, année de prestations 2021-2022**



**Montant du crédit TPS/TVH en fonction du revenu familial net pour un célibataire, année de prestations 2021-2022**

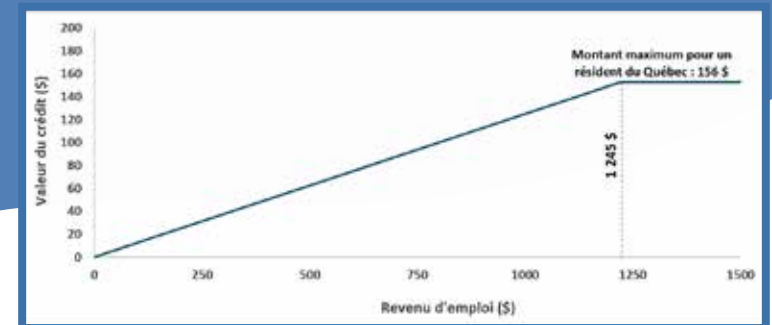


## Nom du crédit : **Crédit canadien pour emploi**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à reconnaître que le fait d'occuper un emploi engendre nécessairement des frais et vise à aider les particuliers à assumer ces frais (achat de vêtements, achat de matériel, transport, etc.) de manière à rendre le travail plus attrayant

### 2. Montant admissibles :

**Crédit canadien pour emploi en fonction du revenu, pour un résident du Québec**



## Guide pratique pour l'aide à l'impôt

# Crédits d'impôt

## pour parent ou futur parent



### Provenance des informations

À noter que les informations présentes dans ce dépliant proviennent des sites de Revenu Québec, de Revenu Canada et de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke et demeurent la propriété intellectuelle de ces organisations.



### Crédits d'impôt **remboursables**

Est un crédit qui vous sera versé si vous y avez droit. Les montants vous sont versés en un ou plusieurs versements que vous recevrez tout au long de l'année (Ex. : crédit pour TPS/TVH, Crédit de solidarité, etc.)



### Crédits d'impôt **non remboursables**

Est un crédit qui réduit ou annule l'impôt que vous aurez à payer. Aucune somme ne vous est versée directement, mais vous pouvez l'utiliser pour compenser le montant que vous pourriez payer en impôts (Ex. : crédit pour DONNS)



information  
et référence  
RÉGION 02

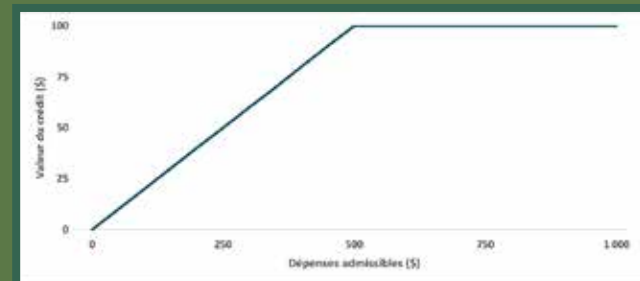


## Crédits d'impôt remboursables

### Nom du crédit : **Crédit pour activités des enfants**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à « aider les familles à faible ou à moyen revenu » à offrir à leurs enfants d'âge scolaire des activités leur permettant de développer leurs aptitudes et leurs habiletés, notamment par le sport et les arts »

2. **Montants admissibles :**

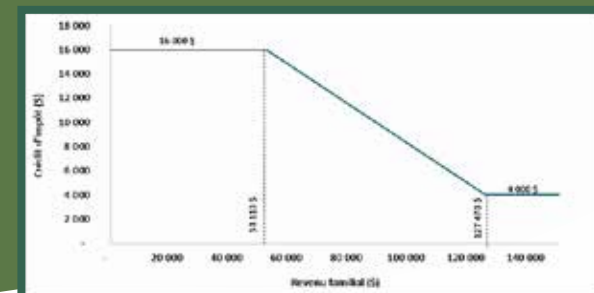


### Nom du crédit : **Crédit pour traitement de l'infertilité**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à reconnaître l'aide à la procréation pour une personne seule ou en couple souhaitant fonder une famille

\*\* À noter qu'il est possible pour le particulier de demander le crédit d'impôt à l'avance plutôt que d'attendre à la production de sa déclaration d'impôt\*\*

2. **Montants admissibles :**



## Nom du crédit : **Incitatif Québécois à l'épargne études**

1. **Description du crédit** : mesure fiscale qui vise à encourager les familles québécoises à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants et de leurs petits-enfants, dès leur premier âge
2. **Montant admissibles** : Ce crédit correspond à 10 % des cotisations annuelles nettes versés dans un Régime enregistré d'épargne-étude (REEE) jusqu'à concurrence de 250 \$
  - Depuis 2008, un montant de droits accumulés pendant les années précédentes, qui peut atteindre 250 \$ par année, peut faire augmenter le montant de base à un maximum de 500 \$ par année
  - Pour aider les familles à faible ou moyen revenu (moins de 44 545 \$), un montant supplémentaire pouvant atteindre 50 \$ par année, calculé en fonction du revenu familial, peut être ajouté au montant de base



## Crédits d'impôt non remboursables

### Nom du crédit : **Crédit pour frais d'adoption**

1. **Description du crédit** : crédit qui vise à apporter un soutien aux couples qui désirent adopter un enfant afin de couvrir une partie des coûts reliés à la démarche d'adoption des parents adoptifs

Tableau synthèse

	Fédéral	Québec
Montant maximal admissible	16 563 \$	20 000 \$
Taux du crédit	15 %	50 %
Indexation annuelle	Oui	Non

### Nom du crédit : **Transfert de crédit d'un conjoint à l'autre**

1. **Description du crédit** : mesure fiscale qui permet aux conjoints de se transférer entre eux la partie des crédits d'impôt dont ils n'ont pas besoin pour réduire leur impôt à zéro permettant ainsi aux conjoints de profiter pleinement des crédits d'impôt non remboursables auxquels ils ont droit
2. **Montants admissibles** :

*Exemple pour un individu dont le revenu imposable est de 0 \$ en 2020 et dont le seul crédit transférable est le montant personnel de base*

Montant transféré au « conjoint »	
Revenu imposable	0 \$
Crédits d'impôt non remboursables	15 532 \$
Taux des crédits	15 %
Valeurs des crédits d'impôt non remboursables	2 329,80 \$
Impôt sur le revenu imposable	0 \$
Montant pouvant être transféré au conjoint	2 329,80 \$

# Crédits d'impôt

## pour enfants et familles



### Provenance des informations

À noter que les informations présentes dans ce dépliant proviennent des sites de Revenu Québec, de Revenu Canada et de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke et demeurent la propriété intellectuelle de ces organisations.



### Crédits d'impôt **remboursables**

Est un crédit qui vous sera versé si vous y avez droit. Les montants vous sont versés en un ou plusieurs versements que vous recevrez tout au long de l'année (Ex. : crédit pour TPS/TVH, Crédit de solidarité, etc.)



### Crédits d'impôt **non remboursables**

Est un crédit qui réduit ou annule l'impôt que vous aurez à payer. Aucune somme ne vous est versée directement, mais vous pouvez l'utiliser pour compenser le montant que vous pourriez payer en impôts (Ex. : crédit pour DONs)



## Crédits d'impôt remboursables

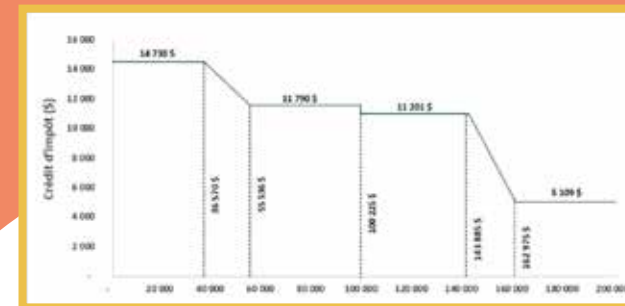
### Nom du crédit : **Crédit pour frais de garde d'enfants**

1. **Description du crédit** : crédit qui vise à reconnaître les coûts reliés au travail, à la poursuite d'études ou à la recherche d'un emploi que doivent supporter les parents pour assurer des services de garde à leurs enfants

\*\* À noter qu'il est possible pour le particulier de demander le crédit d'impôt à l'avance plutôt que d'attendre à la production de sa déclaration d'impôt \*\*

2. **Montants admissibles** : L'exemple qui suit est basé sur la situation d'un ménage composé de deux enfants admissibles de moins de 7 ans et ayant payé des frais de garde de plus de 20 000 \$ en 2020

### Crédit d'impôt pour frais de garde de deux enfants de moins de 7 ans







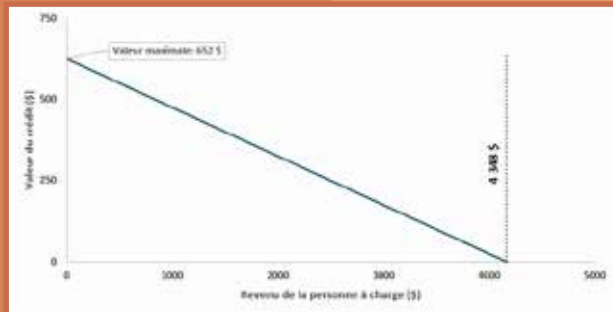
# Crédits d'impôt non remboursables

## Nom du crédit : Montant pour autres personnes à charge

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à ne pas imposer le revenu d'un particulier qui est consacré pour subvenir aux besoins essentiels d'une personne à charge âgée de 18 ans ou plus qui est financièrement à sa charge.

### 2. Montant admissibles :

Montant pour autres personnes à charge qui avait 18 ans tout au long de l'année

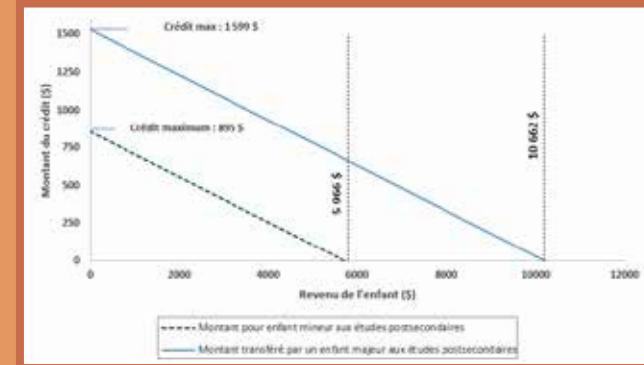


## Nom du crédit : Montant pour enfants aux études postsecondaires

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à procurer un allègement fiscal aux parents qui ont des **enfants mineurs** qui poursuivent à temps plein des études secondaires, en formation professionnelle ou des études postsecondaires, en reconnaissant que leurs enfants ont des besoins financiers essentiellement similaires à ceux d'un adulte.

### 2. Montant admissibles :

Montant maximal des crédits pour montant pour enfant mineur aux études postsecondaires et pour montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires en fonction du revenu de l'enfant aux études postsecondaires, année d'imposition 2020

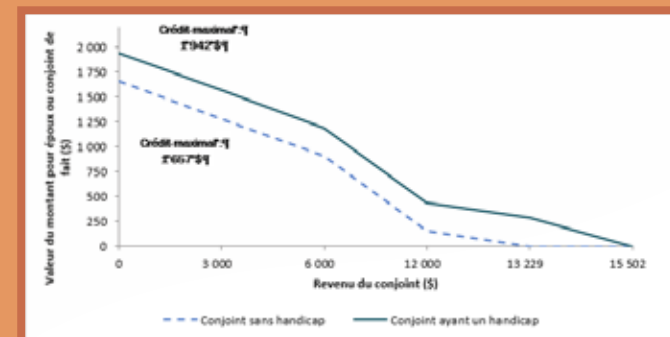


## Nom du crédit : Crédit pour époux ou conjoint de fait

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à reconnaître qu'un particulier, dont le conjoint a un revenu modeste ou nul, est moins en mesure de payer son impôt qu'un célibataire gagnant le même revenu

### 1. Montants admissibles :

Valeur de crédit d'impôt pour époux ou conjoint de fait pour un particulier dont le revenu net est égal ou inférieur à 150 473 \$ en 2020 fonction du revenu du conjoint





## Nom du crédit : **Crédit pour l'achat d'une première habitation**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à aider les particuliers qui achètent une première habitation à assumer les coûts associés à cet achat et à favoriser l'accès à la propriété
2. **Montant admissibles :**

### Montant maximal du crédit

	Fédéral	Québec
Montant du crédit	5 000 \$	5 000 \$
Taux du crédit	15 %	15 %
Valeur du crédit	750 \$	750 \$
Valeur du crédit pour un résident du Québec	626 \$	750 \$

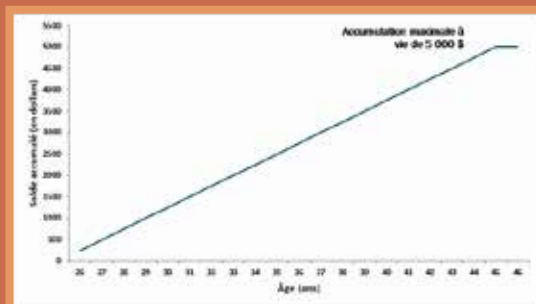
## Pour étudiant ou diplômé

## **Crédits d'impôt remboursables**

### Nom du crédit : **Crédit canadien pour la formation**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à permettre aux travailleurs canadiens de surmonter les obstacles au perfectionnement professionnel en apportant une aide financière pour couvrir jusqu'à la moitié des frais de scolarité et autres frais admissibles associés à la formation. Les particuliers admissibles accumuleront 250 \$ par année dans un compte théorique auquel ils pourront accéder à cette fin
2. **Montant admissibles :**

### Solde du crédit canadien pour la formation selon l'âge



## **Crédits d'impôt non remboursables**

### Nom du crédit : **Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée**

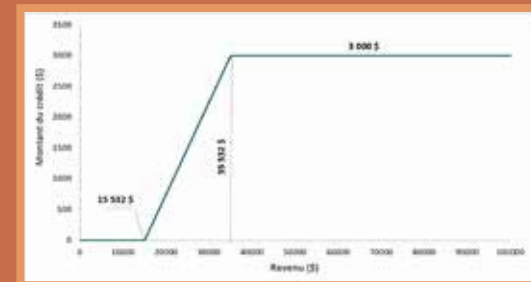
1. **Description du crédit :** crédit qui vise à susciter l'intérêt des jeunes diplômés à migrer vers des régions ressources éloignées et à lutter contre l'exode des jeunes de ces régions.

*\*\*À noter que l'étudiant doit travailler dans son domaine d'étude et pourrait être appelé à fournir des preuves en ce sens\*\**

2. **Les montants admissibles :**

*\*\*À noter que le crédit total peut atteindre un montant cumulatif de 8 000 \$ ou 10 000 \$ selon la condition du particulier. Le tableau suivant montre le montant du crédit pour une année\*\**

### Montant du crédit pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée en fonction du revenu admissible



### Nom du crédit : **Intérêts payés sur un prêt étudiant**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à permettre aux particuliers de gérer leur niveau d'endettement lié aux études et d'alléger le fardeau découlant de l'obligation de payer des intérêts sur un prêt étudiant.
2. **Les montants admissibles :**
  - Au fédéral :** 15 % du montant d'intérêts payés au cours de l'année ou des cinq années précédentes s'ils n'ont pas été inclus dans le calcul du crédit
  - Au provincial :** 20 % du montant d'intérêts payés au cours de l'année et ceux des années antérieures

## Nom du crédit : **Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen**

1. **Description du crédit :** crédit qui vise à reconnaître les frais d'inscription à des programmes ou des cours admissibles et à reconnaître que les frais de scolarité sont des dépenses faites dans le but d'entrer sur le marché du travail, donc pour gagner un revenu
2. **Montant admissibles :**

	Fédéral	Québec
Taux du crédit	15%	8% depuis 2013, mais demeure de 20% pour certains frais qui n'ont pas encore été utilisés*
Montant minimal de frais de scolarité et d'examen donnant droit au crédit	100 \$ par établissement	100 \$
Montant maximal de frais de scolarité pouvant être transférés	5 000 \$ (auquel il faut soustraire le montant demandé par l'étudiant pour les frais de l'année en question)	(8 % X frais de scolarité admissibles) impôt autrement à payer**

### Notes :

\* Le taux demeure de 20% pour les frais payés pour les années 1997 à 2012, pour ceux payés pour une session d'études postsecondaires ayant commencée dans le 28 mars 2013, pour ceux payés à un établissement reconnu par le ministre du Revenu auquel il était inscrit avant le 29 mars 2013 et pour ceux payés pour passer un examen en 2013 avant le 1<sup>er</sup> mai 2013

\* L'impôt autrement à payer est calculé en tenant compte uniquement des crédits d'impôt non remboursables qui s'appliquent, selon l'ordre d'application des crédits, avant le crédit pour frais de scolarité et d'examen